

CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
4, Avenue Louis Martin
CS 61714
35417 SAINT-MALO CEDEX

- 2 exemplaires **originaux** ou certifiés conformes et signés en original par le représentant légal du Procès verbal de l'Assemblée Générale ayant décidé la modification
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales (pour la SNC ou la SCS, copie de l'insertion)
- "Imprimé M2" rempli et signé en original sur les 3 feuillets (ne pas omettre de préciser la date d'effet)
- Extrait **K BIS** ou copie
- Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- Chèque de **89.54 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de St Malo-

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET



Un atout pour
entreprendre

Centre de Formalités des Entreprises –
Tél 02 99 20 63 00 – Fax : 02 99 40 12 89
cfe@saint-malo.cci.fr Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h15 – et de 14h à 17h30

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Saint-Malo